

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2016

Présents : Mrs Butin, Jeandidier, Vinck, Maniette, Druet, De Zan, Gérard, Clément, Mmes Saunders, Bernard, Jacquot, Audureau, Kles-Quignon

Absents: Mrs Barateau et Robert

Procurations : Mr Barateau à Mme Saunders, Mr Robert à Mr Clément

1. Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : suppression de la réduction de 200 m2 de la superficie retenue pour le calcul des majorations visées au A et/ou au B du II de l'article 1396 du CGI

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 mars 2015 relative à la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles. Il expose les dispositions de l'article 1396 du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal de supprimer la réduction de 200 mètres carrés de la superficie retenue pour le calcul des majorations visées au A et/ou au B du II de l'article précité.

La superficie retenue pour le calcul de la majoration est réduite de 200 mètres carrés. Cette réduction s'applique à l'ensemble des parcelles contiguës constructibles détenues par un même propriétaire. La réduction de 200 m2 peut faire l'objet d'une suppression par une délibération de l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Vu l'article 1396 du Code Général des Impôts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de supprimer la réduction de 200 m2 de la superficie retenue pour le calcul de la majoration prévue au A et/ou au B du II de l'article 1396 du Code Général des Impôts

- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

2 Votes Contre : Mr Gérard, Mr Maniette

4 Abstentions : Mmes Jacquot, Kles Quignon, Audureau, Mr Druet

2. Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 13 octobre 2014 et du 2 septembre 2015 créant et renouvelant un contrat de travail CAE occupé par l'agent technique chargé de l'entretien de la mairie et de la salle polyvalente ainsi que de la gestion des occupations et locations de la salle polyvalente. Ce contrat CAE se terminant le 31 octobre 2016, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de créer un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à compter du 1^{er} novembre 2016 jusqu'au 31 octobre 2017 (durée 1 an), 20 heures de travail hebdomadaires.

Rémunération : échelon 1 de l'échelle 3 du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe.

- Charge le Maire de prévoir les crédits nécessaires

3. Réfection de voirie aux abords de l'école maternelle et de la mairie : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu de l'état actuel des abords de l'école et de la mairie, il est nécessaire de prévoir des travaux de réfection de voirie pour sécuriser les lieux et améliorer la qualité de vie des administrés. Le cout prévisionnel de ces travaux s'élève à 14 560 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve ce projet et charge le Maire de déposer une demande de subvention auprès :
 - > de la Région Grand Est dans le cadre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants
 - > du Conseil Départemental au titre de la dotation de soutien aux communes fragiles

4. Remplacement des convecteurs à la salle polyvalente : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que le remplacement de convecteurs à la salle polyvalente a été prévu au budget 2016. Ces nouveaux convecteurs plus récents et plus performants devraient permettre de faire des économies d'électricité conséquentes. Le cout de ces travaux est estimé à 6 688.72 € HT.

Il est proposé de solliciter une aide financière du Conseil Départemental au titre de la dotation de soutien aux communes fragiles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve ce projet et charge le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation de soutien aux communes fragiles.

Le Maire
Jean-Marie BUTIN

